

Centres Bourgs Le Réseau

**Réunion du
5 octobre 2015**



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
LORRAINE



RESEAU CENTRES BOURGS

1. Une politique nationale :
 - Qui se concrétise par un AMI en 2014 : démarche expérimentale pilotée par le CGET en lien avec l'ANAH
 - Une volonté réaffirmée lors du comité interministériel aux ruralités (Vesoul 14 septembre 2015)

2. Une politique régionale qui répond à un enjeu spécifique en Lorraine: des bourgs centres en milieu rural qui peinent à conserver leur rôle de territoire structurant ; une préoccupation également inscrite dans le Projet de programme de développement rural (mesure 7)



RESEAU CENTRES BOURGS

La revitalisation des centres bourgs

Quels enjeux ?

- Renforcement de l'attractivité des territoires ruraux
- Amélioration du cadre de vie des populations
- Dynamisation de l'économie des bassins de vie ruraux
- Accompagnement de la transition écologique et énergétique des territoires



RESEAU CENTRES BOURGS

- L'Etat et la région, en lien avec l'EPFL, souhaitent soutenir cette politique et la prolonger au delà de l'AMI
- Cette volonté se concrétise dans le CPER signé en juin dernier : un volet territorial dont l'orientation 3 vise à « accompagner la revitalisation des territoires ruraux »



RESEAU CENTRES BOURGS

Qui est concerné ?

- les bourgs centres jouant un rôle de structuration du territoire en secteur rural
- les territoires confrontés à des problématiques de déprise : démographie, logement vacant, difficultés sur le marché de l'emploi



RESEAU CENTRE BOURG

Orientations stratégiques de l'orientation 3 du CPER

- Amélioration du cadre de vie des populations
- Accompagnement du financement de l'ingénierie opérationnelle pour l'élaboration et l'animation des projets
- Dynamisation de l'économie des bassins de vie ruraux et péri urbains
- Accompagnement de la transition écologique des territoires et limiter l'artificialisation des sols liée à l'étalement urbain
- Promotion du développement de dispositifs de mobilité de proximité



RESEAU CENTRES BOURGS

Le CPER apporte un soutien à des projets territoriaux de **développement intégré**

Des enjeux multiples qui nécessitent une **approche globale**:

- Un diagnostic ciblé au regard des enjeux
- La définition d'une stratégie et une gouvernance globale
- La définition des projets qui s'inscrivent dans cette stratégie globale



RESEAU CENTRES BOURGS

Les actions porteront **NOTAMMENT** sur :

- Le maintien et le développement d'une offre de services de proximité accessible et de qualité
- L'action économique sur les territoires
- L'accès à un parc de logements sobre et de qualité
- La préservation du cadre de vie par la qualité paysagère et urbaine globale au bénéfice des habitants et de l'image du territoire

FIN
Merci
de votre attention



MINISTRE
DE L'ÉGALITÉ
DES TERRITOIRES
ET DU LOGEMENT